

SELARL GUERY-MORTREUX

LE DÉTAIL DE NOS TARIFS

Tarif mis à jour le 1^{er} janvier 2022 – Non modifié depuis lors

Actes non concernés par le tarif réglementé

Droit de l'entreprise

Cession de parts sociales ou actions

1,00 % HT de l'actif immobilisé avec minimum de 1.000 € H.T, soit 1200,00 € T.T.C

Statuts de société (*hors apport immobilier et hors consultation préalable*)

SCI : 800 € H.T, soit 960,00 € T.T.C

Autre société : 1000 € H.T, soit 1200,00 € T.T.C

Baux commerciaux/Renouvellement

- avec loyer inférieur à 1 000€ HT/mois

Un mois de loyer H.T, avec un minimum de 600 € H.T, soit 720,00 € T.T.C

- avec un loyer supérieur à 1 000€ HT /mois

Selon convention d'honoraire spécifique

Cession de fonds de commerce

En ce compris l'exécution des formalités légales (mais non le coût des pièces et prestations des tiers : annonces légales, états au greffe, etc) sur la valeur brute des biens concernés (minimum de 1.500 € HT) 1,00 % HT

Cession de droit au bail commercial

En ce compris l'exécution des formalités légales (mais non le coût des pièces et prestations des tiers : états au greffe, etc) sur la valeur brute des biens concernés (minimum de 1.000 € HT) 1 % HT

Location-gérance

Selon convention d'honoraire spécifique

Droit des succession

Convention de quasi-usufruit par acte séparé

0,5 % HT du montant de la créance

Répartition sous seing privé

0,5 % HT du montant de l'actif brut réparti

Les prestations courantes non concernées par le tarif réglementé

Droit immobilier

Evaluation de biens immobiliers courants

Selon convention d'honoraires spécifique

Compromis - Promesse unilatérale de vente ou d'achat

Hors copropriété : 175 € H.T, soit 210,00 € T.T.C. / Bien soumis au statut de la copropriété : 208,33 € H.T, soit 250 € T.T.C

(prestation offerte lorsque le dossier a été négocié par l'étude ou en cas de négociation par un intermédiaire)

Droit des successions

Testament olographe

Rédaction et dépôt (analyse des dispositions exprimées et traduction juridique, analyse de la situation familiale et patrimoniale, mises en garde éventuelles...) : 100 € H.T, soit 120,00 € T.T.C par testament

Dépôt de testament olographe ou autres documents *(conservation à l'étude – mention sur le fichier central DDV)* : 50 € H.T, soit 60,00 € T.T.C.

Règlement de factures de la succession

Offert pour les dix premières factures; 15 € HT pour les dix factures suivantes; 35 € HT pour les factures ultérieures